

SEANCE DU 12 décembre 2023

Convocation du **06/12/2023**

Date de publication : **14/12/2023**

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **033**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi douze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **033-121223**

**OBJET : SPORT ET EVENEMENTS
SPORTIFS**

Approbation des Conventions de subventionnement des associations sportives

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Monsieur PANGOURASSOU Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir



Délibération n° 033-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Pascal AGOSTINI rapporte :

Forte de ses 16.000 licenciés dans plus de 130 clubs et associations sportives, la Ville d'Aubagne, labellisée « Ville active et sportive » entend renforcer son implication dans le développement et la promotion du sport à Aubagne.

Dans le cadre des subventions de fonctionnement, les clubs participent à l'éducation et à l'animation sportive pour l'ensemble de la population, ainsi qu'au rayonnement de la ville à travers de nombreuses compétitions.

Compte tenu de leurs engagements pour 2024, il convient de renouveler les conventions de subventionnement qui fixent les conditions d'attribution des subventions correspondantes.

En effet, pour huit clubs, les subventions municipales pour 2024 étant égales ou supérieures à 23.000 €, des conventions doivent être établies avec la Ville d'Aubagne.

Pour les associations sportives concernées, il est proposé d'attribuer pour l'année 2024, les subventions suivantes :

- Aubagne-Carnoux Volley Ball : 33.000 € de subvention de fonctionnement ;
- Aubagne Football Club : 200.000 € de subvention de fonctionnement ;
- Aubagne Garlaban Basket : 39.000 € de subvention de fonctionnement ;
- Office Municipal des Sports Aubagnais : 30.000 € de subvention de fonctionnement ;
- Pays d'Aubagne Hand Ball Agglomération : 38.000 € de subvention de fonctionnement ;
- Roller Hockey Aubagne : 26.000 € de subvention de fonctionnement ;
- Rugby Club Aubagnais : 110.000 € de subvention de fonctionnement ;
- Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune : 40.000 € de subvention de fonctionnement.

Les associations mentionnées ci-dessus remplissent les conditions fixées dans leurs conventions de subventionnement initiales, notamment la production des rapports moraux et financiers.

Cette délibération propose la conclusion de conventions de subventionnement avec les huit associations sportives citées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_33-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023



Délibération n° 033-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son Article 10 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article 2311-7, modifié par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, selon lequel l'attribution de subventions soumises à certaines conditions d'octroi doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, et notamment son Article 1, qui définit le montant de subventions publiques au-delà duquel une Convention doit être passée avec l'organisme subventionné,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les Conventions de Subventionnement pour l'année 2024 prises avec les associations sportives suivantes : Aubagne-Carnoux Volley Ball - Aubagne Football Club - Aubagne Garlaban Basket - Office Municipal des Sports - Pays d'Aubagne Hand Ball Agglomération - Roller Hockey Aubagne - Rugby Club Aubagnais - Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE les budgets correspondants au budget 2024 ;

ARTICLE 4 : de VERSER à chacune des associations sportives les subventions correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_33-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023

